

Pension alimentaire jamais versée

Par emma, le 16/10/2008 à 08:03

Bonjour

J'élève seule ma fille agée de 14 ans, et suis séparée avec son père depuis une douzaine d'années. Nous n'étions pas mariés et il ne m'a jamais versé de pension alimentaire pour sa fille qu'il a vu très rarement depuis. Il n'y a jamais eu de procédure.

Puis je obtenir une pension alimentaire ou ma fille pourra t elle lorsqu'elle sera majeure obtenir qq chose pour financer ses études par exemple ?

merci

cordialement

Par Tisuisse, le 16/10/2008 à 08:35

Bonjour,

Votre fille a-t-elle été reconnue, à la naissance, par son père ? Si oui, c'est possible. Par contre, il n'y aura pas d'arriérés à verser puisque vous avez négligé de faire une procédure. Si non, ben, à moins que les tests ADN décidés par un juge prouvent la paternité, vous et votre fille n'aurez droit à rien, hélas.

Par Marion2, le 16/10/2008 à 12:46

Bonjour,

Si ce monsieur a reconnu sa fille, vous contactez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur le montant d'une pension alimentaire. Cordialement